LES Bons de l'Epargne Française

La loterie des Millions

Paris, 30 juin. — Il a été procédé jeudi matin, à neuf heures, dans la salle des tirages du Crédit Foncier de France, au tirage de la loterie du groupement des œuvres de bienfaisance dont les billets sont compris dans les bons de participation de l'Epargne Française.

Le numéro 14.932, série 42, gagne UN MILLION.

Le numéro 10.211, série 71, gagne 200.000 francs.

Le numéro 2836, série 18 gagne 100.000 francs.

Les cent numéros suivants gagnent chacun mille francs :

Séries	Nos	Séries	Nos	Séries	Nos
7	— 15865	42	— 20673	85	— 6829
8	— 8518	16	— 6904	54	— 7599
12	— 16753	12	— 13563	71	— 15892
13	— 7230	17	— 1502	78	— 8903
13	— 17303	32	— 11983	78	— 5962
14	— 14345	33	— 8398	96	— 16453
17	— 13681	72	— 6341	94	— 10214
18	— 5040	69	— 191[illegible]	43	— 42801
20	— 8047	64	— 15310	7	— 534
23	— 14074	18	— 4482	62	— 323
27	— 20941	4	— 15611	88	— 12603
30	— 6722	77	— 14315	64	— 5918
34	— 807	90	— 20952	65	— 7917
39	— 4439	86	— 18436	46	— 3794
30	— 214	8	— 3379	13	— 16820
49	— 6983	7	— 161[illegible]	36	— 69[illegible]
48	— 16285	7	— 7364	18	— 2514
49	— 15326	7	— 6026	53	— 16456
53	— 652	87	— 1725	60	— 8[illegible]
64	— 11143	94	— 18496	8	— 2030
68	— 6616	29	— 7540	56	— 13619
68	— 3437	70	— 11987	58	— 3296
71	— 15366	86	— 7292	31	— 14250
73	— 3252	75	— 8976	57	— 1795
77	— 2436	70	— 20684	65	— 15170
78	— 18654	30	— 17361	47	— 9065
89	— 14742	81	— 4123	50	— 7457
84	— 238	53	— 5553	1	— 790
99	— 20224	6	— 11880	00	— 20023
66	— 19256	41	— 8495	11	— 2984
94	— 6218	99	— 3088	87	— 10335
95	— 15529	7	— 8717	59	— 7885
100	— 652	63	— 7706	39	— 17757
73	— 2093				

NUMEROS SUPPLEMENTAIRES

Onze numéros étant déjà sortis, il est procédé à un tirage supplémentaire.

Séries	Nos	Séries	Nos	Séries	Nos
90	— 16118	87	— 13263	29	— 17509
72	— 13224	68	— 16728	81	— 3755
91	— 3913	88	— 20035	58	— 3353
29	— 14705	46	— 6498		

Les 300 numéros suivants gagnent chacun 45 francs dans leurs séries respectives :

12270 — 3434 — 15656 — 20769 — 12471
12533 — 7287 — 6057 — 16203 — 15323
1677 — 1261 — 5628 — 17100 — 5739
5896 — 8497 — 13602 — 4310 — 20762
15985 — 9892 — 11298 — 20231 — 19154
12072 — 3272 — 9903 — 9523 — 4583
480 — 2706 — 12429 — 5060 — 511
3669 — 4347 — 1122 — 18476 — 5035
2309 — 1202 — 16663 — 18631 — 15305
213 — 13726 — 11491 — 7749 — 15060
21007 — 8990 — 19772 — 19125 — 12970
6233 — 21476 — 5697 — 2159 — 13418
20062 — 1010 — 14349 — 5865 — 7635
17182 — 10884 — 11438 — 867 — 20471
13779 — 9818 — 6178 — 14139 — 8066
11115 — 5322 — 3892 — 634 — 6824
13988 — 1086 — 14060 — 6377 — 21325
13833 — 16512 — 12503 — 17718 — 6737
6983 — 11417 — 833 — 3651 — 518
18922 — 13440 — 7021 — 18403 — 2377
14446 — 16378 — 15777 — 10369 — 7423
14343 — 15785 — 16356 — 9310 — 19701
9051 — 6662 — 4634 — 18157 — 11301
4862 — 15730 — 6132 — 18484 — 7512
3875 — 7873 — 3358 — 5751 — 12866
10355 — 16111 — 17551 — 20092 — 10307
7937 — 12901 — 13363 — 4264 — 558
20456 — 1737 — 4137 — 1216 — 19289
19018 — 11984 — 4865 — 16188 — 8294
5364 — 12458 — 5604 — 11636 — 334
3836 — 1889 — 12452 — 8920 — 12683
7447 — 15485 — 19057 — 7974 — 13031
17577 — 14641 — 16341 — 155 — 17659
5726 — 11306 — 5875 — 14058 — 6686
11935 — 14344 — 4158 — 2127 — 1206
20503 — 4236 — 18256 — 8878 — 5109
15415 — 19808 — 8841 — 13556 — 17498
10118 — 2702 — 6657 — 6309 — 12690
17737 — 5547 — 7542 — 11745 — 9354
2523 — 18372 — 4633 — 1630 — 8718
12491 — 18287 — 656 — 13345 — 15875
15849 — 12551 — 17218 — 5940 — 1371
12301 — 9644 — 16151 — 20325 — 13227
17663 — 8739 — 15433 — 14232 — 3648
10100 — 3643 — 2556 — 8542 — 20288
5217 — 14733 — 7394 — 659 — 8154
4157 — 6897 — 6492 — 5712 — 1632
11463 — 2809 — 11862 — 9723 — 19737
5864 — 21013 — 13086 — 9139 — 3570
19814 — 389 — 490 — 5543 — 7721
12052 — 16633 — 1810 — 12657 — 18425
19976 — 13590 — 12744 — 10933 — 17405
13764 — 11040 — 20451 — 6038 — 5664
4611 — 10455 — 6535 — 1658 — 13398
2325 — 16594 — 14812 — 110 — 12807
1537 — 7598 — 14190 — 2030 — 9408
9837 — 14732 — 14618 — 12252 — 21056
6043 — 9996 — 5027 — 742 — 17271
3779 — 3115 — 9699 — 10594 — 9007
12906 — 19177 — 15715 — 6020 — 5191

Nous rappelons à nos lecteurs que les Bons de l'Epargne Fraraise, pochette bleue, participent aux tirages de la Loterie des Millions.

Les souverains belges à Paris

Paris, 30 juin. — C'est le 13 juillet, dans la matinée, que le roi Albert et la reine Elisabeth de Belgique quitteront Bruxelles pour venir rendre une visite officielle au président de la République.

Ils feront à Paris un séjour de trois jours.

Une explosion à la poudrerie de Sevran-Livry

Les dégâts matériels sont importants

Paris, 30 juin. — Les habitants des communes de Sevran et de Livry, dans le canton du Raincy, ont été mis en émoi, hier, par une formidable détonation qui fut entendue à plusieurs kilomètres. C'est un des bâtiments de la poudrerie nationale de Sevran-Livry qui explosait. Heureusement, à l'heure où cet accident s'est produit, les ouvriers n'étaient pas encore rentrés et un seul, qui se trouvait à côté du bâtiment au moment de l'explosion, a été blessé. Son état n'inspire pas d'inquiétudes.

On ignore encore les causes de l'explosion au sujet desquelles une *enquête est ouverte*. L'atelier détruit était divisé en deux parties : de l'une on faisait passer la poudre encore non sèche dans l'autre, où se trouvaient deux machines destinées à « lisser » la poudre. Celle-ci était amenée dans des tonneaux roulant sur un axe. On pré[illegible] que l'explosion aura é[illegible] produite par le [illegible] lement quel[illegible] d'un appareil [illegible] chauffe[illegible] axe.

Un magistrat poursuivi

LE PROCUREUR DE MONTARGIS, ACCUSE DE CHANTAGE, COMPARAIT DEVANT LA COUR D'APPEL D'ORLEANS

Orléans, 30 juin. — La cour d'appel d'Orléans a de nouveau à s'occuper aujourd'hui du cas de M. Durand, procureur de la République à Montargis, accusé d'extorsion et de tentative d'extorsion de fonds par M. Boivin, ancien commerçant à Montargis.

M. Durand serait l'auteur de lettres anonymes adressées à M. Boivin et l'accusant de faits d'immoralité. Ces lettres auraient été suivies d'une nouvelle missive par laquelle le magistrat demandait son correspondant de lui consentir un prêt de 2.000 francs.

D'après l'instruction, il semble établi que toutes les lettres ont été écrites par Durand, lequel aurait agi avec un juge de Figeac comme il l'avait fait avec M. Boivin.

Les charges contre l'inculpé sont graves.

De nombreux témoins seront cette fois entendus. M. Boivin, qui se porte partie civile, aura pour avocat Me Séjourné. Quant à M. Durand, il sera défendu par Me Raoul Peret, député de la Vienne.

Deux audiences seront nécessaires à cette intéressante cause.

L'AUDIENCE

L'audience est ouverte à midi 35.

La cour entend d'abord M. Boivin qui accuse M. Durand, procureur de la République à Montargis, de tentative d'extorsion de fonds au moyen de lettres anonymes.

M. Boivin expose ses relations avec M. Durand, puis il déclare avoir reçu des lettres anonymes où il était accusé « de choses malpropres » et une autre lettre signée de M. Durand qui lui demandait 2.000 francs. Il ajoute que le procureur, « dont la moralité est douteuse, avait des [illegible] lettres crapuleuses ».

M. Durand nie avoir une grande énergie et il traite M. Boivin de menteur.

La cour entend ensuite les témoins.

Les trois premiers racontent qu'ils ont reçu des lettres anonymes, les accusant d'avoir commis des actes inavouables et les menaçant d'une dénonciation au parquet de Montargis.

Les débats continueront aujourd'hui.

L'attentat de Friedberg

On arrête le complice du bandit

Bruxelles, 30 juin. — La « Dernière Heure » annonce que la police de Liège vient d'arrêter le complice de l'auteur de l'attentat à la dynamite commis il y a quelque temps contre l'hôtel de ville de Friedberg.

C'est un nommé Alfred Wärner qui a été recherché par la police bavaroise pour plusieurs délits.

DANS LA RÉGION

A FOURMIES

Audacieux cambriolage

Des malandrins s'introduisent la nuit dans un bureau et défoncent un coffre-fort

Un vol *comme on en a jamais vu à Fourmies*, a été commis la nuit de mercredi à jeudi dans les circonstances suivantes :

Rue du Chemin des Blés, se trouve une agglomération de bâtiments occupés en partie comme habitations, et le reste par les bureau et magasin de M. Gobert Douniaux, négociant-épicier en gros.

Jeudi matin, Mlle Godin employée de bureau, arrivait pour prendre son service et fut très surprise de voir les rideaux fermés.

Après les avoir ouverts, elle constata que le coffre-fort des comptes courants était fracturé, et qu'un tableau d'une des fenêtres était démastiqué. Elle prévint aussitôt M. Gobert qui vint constater ce qui s'était passé. Des cambrioleurs avaient opéré très adroitement. Après s'être introduits dans la cour clôturée par une barrière non fermée à clef, ils avaient enlevé un carreau et par l'ouverture pénétré dans le bureau. Pour masquer leur présence, ils avaient fermé les rideaux et s'étaient éclairés à l'aide d'une bougie qui a laissé des traces sur le parquet puis ont pratiqué deux trous dans la plaque supérieure du coffre-fort pour soulever la plaque de devant, et exercer ensuite des pesées à l'aide d'une pince.

Les malandrins se sont ainsi emparés du contenu du coffre, une somme de 250 à 275 francs environ.

Faute de temps probablement ou dérangés dans leur travail, les voleurs ont respecté un autre coffre-fort qui se trouvait dans le même bureau. Cependant les cambrioleurs ont opéré dans le plus grand silence, le bureau est situé entre la maison d'habitation de M. Gobert et celle de son domestique et personne n'a rien entendu. Aucun désordre ne régnait dans la pièce, nombre d'objets et marchandises étaient à la portée des cambrioleurs, qui semble-t-il n'en voulaient qu'à l'argent.

La gendarmerie avisée, a ouvert une enquête.

Chronique électorale

CANTON DE CAMBRIN

La note gaie ! Nous ne résistons pas au plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs un ordre du jour vraiment abracadabrant.

Les délégués communaux de l'Union républicaine démocratique du canton de Cambrin, se sont réunis dimanche dernier à Cuinchy, sous la présidence de M. Wattel, président de l'U. R. D. des 2e et 3e circonscriptions de Béthune.

Ils ont constitué le bureau central du canton et ont pris des dispositions relatives à l'organisation dans toutes les communes.

Après un échange intéressant d'explications, ils ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les délégués de l'Union républicaine démocratique du canton de Cambrin, réunis le 26 juin à Cuinchy, sous la présidence de M. Wattel, président de l'U. R. D. des 2e et 3e circonscriptions, déclarent tout d'abord que leur groupement est avant tout anticollectiviste.

« Ils regrettent que M. de Quandale ait cru devoir appuyer la candidature socialiste de M. Lamendin.

» Toutefois, étant donnée la situation faite à M. Quéva, se présentant comme socialiste, ils ne veulent pas s'opposer à celle de M. de Quandale, si elle est nettement anticollectiviste.

» A cette condition, ils oublieraient la regrettable attitude du conseiller général sortant lors des dernières élections législatives et conseilleraient à leurs amis de voter pour M. de Quandale ».

On fume l'Opium à Dunkerque

Dans la banlieue de ce port, une fumerie clandestine d'opium reçoit nuitamment des visiteurs. — Une très discrète enquête de justice, il y a quelques mois, aurait été ouverte

Il y a peu de jours un journal parisien publiant l'interview d'un officier de marine de Cherbourg à propos de la catastrophe du « Pluviôse », reproduisait ces paroles de l'officier :

« On a dit qu'il faudrait peut-être apporter plus de circonspection dans le choix des commandants de submersibles.

» Dans le public, on croit peut-être que ce sont des volontaires, des audacieux, plutôt que des techniciens, et les accidents survenus appuient cette opinion. Pour diriger un submersible, la science n'est pas tout, et le moral du chef doit être à l'abri de toute émotivité, de toute nervosité. Voilà ce qu'il faudrait vérifier, *et c'est nécessaire*.

» Dernièrement, un lieutenant de vaisseau, avant de rejoindre la station où est le submersible qu'il commande, s'est procuré, chez un pharmacie d'une grande ville, QUINZE GENTS PILULES D'OPIUM de dix centigrammes chacune. Comment peut-on affirmer que son commandement soit d'une sécurité absolue ?

— M'autorisez-vous à dire cela ? Car c'est tellement grave !...

— Je vous donne ma parole d'honneur que ce fait est absolument exact. Je n'en connais pas d'autres de cette gravité, et c'est heureux ».

Ainsi se terminait l'interview du journal parisien.

L'affirmation de l'officier de marine de Cherbourg avait une importance générale quant à l'influence du poison exotique sur l'énergie et la valeur morale des dirigeants de notre flotte tout entière.

Un fait plus grave nous a été révélé. Il intéresse plus directement notre région si cruellement endeuillée par la catastrophe du « Pluviôse ».

Fumerie clandestine

A diverses reprises l'existence de fumeries d'opium fut révélée dans de grands ports où des fumeurs allaient chercher dans les extases des paradis artificiels, l'oubli des misères d'ici-bas et l'anéantissement des exténuantes valeurs.

La police avait découvert la vente d'opium et venait saisir l'objet dans les discrets réduits, ou leur odorant se trouvait encore des arabesques de fumées magiques.

Cette fois c'est aux environs de Dunkerque une fumerie où l'on ne connaît pas de trouble.

Elle s'est dissimulée dans un coin paisible de la banlieue dunkerquoise, [illegible] presque d'une église. Les rumeurs de la mer viennent jusque là. Lilas, étouvent, pour les promeneurs qui y fréquentent, les escales lointaines, les rades ensoleillées, dans des pays de fièvres et d'amours baroquement merveilleuses...

Le nombre des fidèles de cette maison d'illusion est restreint.

Le plus grand mystère est établi autour de cette demeure.

Il n'y a que quelques mois que la fumerie a été là domicile.

Avant, elle présentait un caractère plus intime encore qu'à présent, non loin de là.

De Calais, viennent en automobile la nuit, des hôtes furtifs, apparus et disparus comme des ombres...

La justice s'en émut

Qu'importeraient ces plaisirs candides s'ils ne devaient peser sur l'énergie de notre race de tout le poids écrasant de la vengeance des dieux orientaux ! Ceux-ci ont institué pour les hommes blancs, renverseurs de leurs temples et dominateurs de leurs croyants le poison rare et glissant qui enchante et affole.

Etourdis par leur rêve, les fumeurs d'opium rentrent en titubant dans la vie. Leurs pieds doivent alors faire figure d'hommes [illegible] Vacillant [illegible]

La justice [illegible] elle pas [illegible] ?

Nous savons savoir qu'il [illegible] quelques mois, une enquête [illegible] ouverte autour des étranges [illegible] certaine demeure, dans la banlieue [illegible] située dans nos parages.

La maison [illegible] encore [illegible] viennent trier des pipes d'opium [illegible] fées d'ivresse et de rêve.

ALEX WARL.

BREVET ÉLÉMENTAIRE A LILLE

Hier jeudi, une partie des aspirantes au brevet élémentaire ont subi les épreuves orales à l'issue desquelles Mlles Agnaud, Aglave, Alvarez, Aubez, Baratte, Barra, Barré, Barrois, Buscure, Bastien, Baude, Beun, Bedoum Germaine, Berne, Berteaux, Beyls, Blanchart, Blondel, Bodin Marthe, Bouaux, Bonne, Brayeur, Brodsky, Brunin Bruyneel, Cajron, Carlier, Carpentier, Carton, Castel, Catteen, Caudron, Charanton, Charlet, Chartier, Châtain, Chautard Marie, Clerquin, Closset, Cochez, Collot Yvonne, Collos Agnès, Cordier Yvonne, Corion, Cornette, Crampon, Curtis, Daumont, De Baillencourt, Décamp, Decraene, Défossé, Defraye, Defrance Marthe, Dekester, Dekhinder, Delerix, Delettré, Delezenne, Deloel Germaine, Deloel Marcelle, Demunick, Denoyelle, Derecpor, Deroubaix Eugénie, Deresmes, Deroubaix Madeleine, Dermy, Derne, Derumez, Descamps Berthe, Descamps Victoria, Desfrennes, Desmazières Desmettre Claire, Desnoulet, Desombre, Desplochin, Desprez, Dessaux, Détrez, Devernay, Devette, Devlieghère, Devos Léonie, Devred, Dewilde, Dhaluin Marie, Diers, Dochez, Docquer, ruin Berthe, Drouin Jeanne, Dubois Albertine, Dubois Geneviève, Duburcq Marguerite, Duez, Duflot Marie, Dupont, Dufret Jeanne, Dupret Marie, Durlez Jeanne, Dutilleul Eugénie, Duval, Estève, Farez, Fauchille, Fiévet, Flament, Fleury, Flipo, Fontaine, Fourmanoy, Fourmaux, Fourmestraux, Frayon, Fréchon Valentin, Garnier du Plessix Gautier, Gennevoise, Gilles Emilienne, Godfrin, Godin, Grixegnée, Gruson, Guérin, Guisbourg, Haes, Hahrt, ont été reçues définitivement.

Certificat d'études supérieures

A la Faculté des Sciences les résultats suivants, concernant les épreuves du certificat d'études supérieures, ont été proclamés :

Chimie générale. — Sont admis définitivement : MM. Normand (T B), Cœugnet (B), Bouchez, Lecœur.

Zoologie — M. Pruvost (T B), Mlles Bernard (T B), Stern (B), Dubuis (B), Ruderman (B).

P. C. N. — Sont admissibles aux épreuves pratiques, Mlles Lucienne Dehorne, Yvonne Dehorne, Désir, M. Ducatteau, Mlle Hermand, MM. Piéters, Preux.

Minéralogie. — Sont admissibles : MM. de Berny, Catoire, Cordonnier, Diou, Goupil de Bouillé, Drailles, Le Verdier, Lootens-Maroquin, Marot, Drieux de la Porte, Rouzé

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La journée parlementaire

LE CALME APRES LA TEMPETE

Paris, 30 juin. — L'intérêt n'était pas aujourd'hui dans la salle des séances. L'ordre du jour était si peu chargé que M. Berteaux qui présidait cette séance de tout repos, a dû la suspendre par deux fois pour faire durer le plaisir jusqu'à 6 heures.

Les députés étaient occupés dans les commissions. Ce n'est pas le plus mauvais travail.

Et comme en toutes choses il y a un côté *plaisant, tandis que la commission du règlement* nommée dans les bureaux à 2 heures décidait d'accepter pour la nomination des grandes commissions le projet Manoury, qui ne tient compte que des députés inscrits à un groupe, les députés qu'on appelle les « sauvages », c'est-à-dire ceux qui ne sont inscrits à aucun groupe, se réunissaient de leur côté pour protester contre l'ostracisme dont ils sont *menacés*.

« Mais, disait quelqu'un, qu'ils fondent un groupe de sauvages ! Ils ne seront plus exclus de la représentation proportionnelle des groupes dans les grandes commissions. »

C'était simple, *mais il fallait y penser*.

D'ailleurs, aujourd'hui, c'était presque un jour férié, à la Chambre, car c'était le jour de la paye, la première pour 207 de ces Messieurs. Combien d'entre eux qui n'avaient jamais touché d'un coup 1250 francs.

Un événement sensationnel s'est produit vers 3 heures. On a vu entrer M. Combes dans le salon de la Paix. L'ancien président du conseil fut immédiatement entouré et questionné, mais il se déroba rapidement aux interviewers en se glissant dans le couloir de la salle des séances.

Nous avons appris une nouvelle assez curieuse. Il paraît que certains progressistes, ceux qui ont approuvé les déclarations de Briand, seraient décidés à fonder à la rentrée un nouveau groupe avec l'Alliance démocratique.

Ce qui n'est pas nouveau, car c'est par une scission semblable que fut fondé après la chute du ministère Combes le groupe de l'Union républicaine, avec des éléments démocrates-progressistes.

La résolution de ce projet prouverait que les progressistes sont plus décomposés qu'ils ne l'avaient laissé paraître au lendemain des élections.

Nouvelles du Parlement

LA QUESTION SCOLAIRE

Paris, 30 juin. — M. Ferdinand Buisson a repris la proposition de loi relative à l'obligation scolaire qu'il avait déposée à la fin de la *précédente législature*. Cette proposition a été tirée aujourd'hui aux députés. En voici le texte :

Article unique. — Les dispositions additionnelles ci-après prendront place dans la loi du 28 mars 1882 :

Article 9 (nouveau). — L'empêchement apporté à la participation régulière des élèves de l'école publique aux exercices obligatoires de l'école est assimilé aux autres infractions partielles à la présente loi et donne lieu :

« S'il est imputable aux parents ou personnes responsables, à l'application des sanctions prévues par la présente loi ;

» S'il est imputable aux ministres des cultes, à l'application de l'article 35 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des *Eglises et de l'Etat* ».

LES SAUVAGES ET LES GRANDES COMMISSIONS

Paris, 30 juin. — La commission du règlement de la Chambre devant être appelée incessamment à statuer sur le mode de nomination des grandes commissions, quelques uns des non-inscrits à aucun groupe et [illegible] « sauvages », se sont émus de certains projets qui stipulent que pour faire partie d'une commission, tout candidat devra être présenté par quinze de ses collègues.

Dans ces conditions, les sauvages ont décidé de se réunir pour examiner comment ils devront assurer l'exercice de leur mandat.

Une réunion aura lieu demain à ce sujet sur convocation de la délégation provisoire composée de MM. Sibille, Plissonnier, Lemire, Fleury-Ravarin, Castelin.

LES AGENTS DES DOUANES

Paris, 30 juin. — Le groupe de défense des intérêts des agents des douanes s'est reconstitué aujourd'hui. Il a désigné pour la présidence, M. Defontaine ; pour la vice-présidence, MM. Girod, Ceccaldi, Groussau et Sibille ; comme questeurs, MM. Brindeau et Lebrun ; comme secrétaires, MM. Daniel Vincent, Méguiller, Marin, Pasqual, Le Rouzic et Gallois.

Le groupe s'intéressera désormais aux agents du service sédentaire. Il enverra une délégation auprès du directeur général des douanes pour lui rappeler que la réforme des traitements doit être achevée en 1911 et pour appeler son attention sur une circulaire de la direction de Montpellier qui interdit non seulement aux agents, mais encore aux membres de leur famille, de se mettre au service de toute personne ayant des intérêts avec la douane, en un mot au service des assujettis.

Briand reçoit les délégués des Amicales de Police

Paris, 30 juin. — M. Hennion, directeur de la Sûreté Générale, a présenté cet après-midi au *Président du Conseil une délégation* du Congrès des Sociétés Amicales de la police de France et des Colonies.

Briand a promis d'étudier la question d'une réorganisation des polices municipales en police d'Etat.

En ce qui concerne le statut des fonctionnaires, si les policiers en sont exclus, c'est qu'une charte spéciale leur est réservée pour les garantir contre tout arbitraire.

Quant à la rémunération de la médaille, ce dernier vœu sera transmis avec avis favorable au ministre des finances.

Le congrès, après avoir entendu la délégation lui rendre compte de sa mission, a décidé que le prochain congrès se tiendra à Marseille en juin 1911.

La mission ottomane quitte la France

Marseille, 30 juin. — La mission ottomane est arrivée ce matin, venant de St-Etienne.

A midi, un banquet lui a été offert par la Chambre de commerce. Elle a quitté Marseille à 4 heures, par le paquebot «Sénégal», des Messageries maritimes.

Liabeuf sera exécuté ce matin

IL SERA GUILLOTINE A 4 HEURES. — ON CRAINT DES MANIFESTATIONS. — D'IMPORTANTES MESURES D'ORDRE ONT ETE PRISES.

Paris, 30 juin. — M. Fallières a décidé, conformément à l'avis de la commission des grâces, de laisser la justice suivre son cours. Liabeuf sera exécuté ce matin, vendredi. La préfecture de police, redoutant des troubles, a organisé un service d'ordre formidable comme n'en avait jamais motivé aucune exécution capitale.

Quatre grands barrages seront établis à 200 mètres environ des abords de la guillotine et le service d'ordre, sous la direction de M. Touny, directeur de la police municipale, et de M. Mouquin, sous-directeur, sera assuré par 500 gardiens de la paix, 300 gardes républicains à pied et 200 gardes à cheval.

L'exécution aura lieu, au lever du jour, c'est-à-dire à 4 heures 2'.

POURQUOI LIABEUF N'A PAS ETE GUILLOTINE HIER

L'exécution de Liabeuf devait avoir lieu jeudi. L'ordre d'exécution avait été signé par le président de la République et transmis aussitôt aux *pouvoirs judiciaires* qui, sans retard, avaient pris les dispositions usitées en pareil cas.

Il ne restait, dit l'« Intransigeant », qu'à s'assurer du concours du bourreau. Un messager fut envoyé avenue de Versailles, au domicile d'Anatole Deibler... Le bourreau était absent, parti en villégiature au bord de la mer !

Un *télégramme pressant* lui fut adressé. L'exécuteur des hautes œuvres resta introuvable et comme on ne pouvait se passer du concours de l'« Homme rouge », on dut contremander l'exécution.

Dès jeudi matin on s'est mis à la recherche de Deibler... Il villégiaturait paisiblement au bord de la mer et il est rentré à Paris par un train de l'après-midi.

POURQUOI LIABEUF N'A PAS ETE GRACIE

Sans préjuger des raisons qui ont fait repousser la grâce de Liabeuf, il est certain que ses mauvais antécédents ont fortement influé sur la décision de la commission.

Liabeuf avait déjà été condamné autrefois à Saint-Etienne comme chef de une bande qui avait la spécialité de dévaliser les étalages et les voitures de livraison.

Tous ses complices étaient des souteneurs avérés.

Plus tard, à Paris, Liabeuf vivait avec une femme qui racolait. On ne sait pas s'il vivait de la prostitution de cette femme, mais un fait certain, c'est qu'il vivait avec une prostituée.

Quand cette femme eut été arrêtée et internée à Saint-Lazare, Liabeuf fut filé par des agents et surpris par eux, leur témoignage est formel, surveillant une autre femme sur le trottoir.

Il est aussi *établi qu'il ne fréquentait que* des repris de justice et des souteneurs. Enfin, il n'avait pas interjeté appel de sa condamnation comme tel.

Les mineurs de la Loire

LE COMITE FEDERAL PREPARE UN REFERENDUM

Saint-Etienne, 30 juin. — Le Comité fédéral des Mineurs *organise la lutte sans attendre* les propositions nouvelles qui pourraient lui être faites avant dimanche par le Comité des Houilères.

Des réunions auront lieu samedi et dimanche sur tous les points du bassin, où il sera procédé à un référendum qui donnera, à ce qu'espèrent les organisateurs, une grosse majorité en faveur de la grève.

Si les directeurs n'ont pas accordé d'ici là quelques concessions, la grève serait inévitable.

Un mécanicien meurt sur sa locomotive

Lorient, 30 juin. — Le mécanicien Crien, du train départemental allant d'Etel à Trinite-sur-Mer, est mort subitement sur sa machine en marche.

Un terrible accident aurait pu se produire, la mort du mécanicien ayant été constatée à la station suivante.

Le Meeting d'Aviation de Champagne

Reims, 30 juin. — Les préparatifs pour la semaine d'aviation de la Champagne, qui commencera dimanche prochain, se poursuivent activement.

Trente aéroplane sont déjà installés dans les hangars construits, on le sait, pour en recevoir soixante-quinze.

Sur la route de Reims à Béthenv-Aviation, de longues théories de camions doublent, portant les immenses emballages qui recouvrent biplans et monoplans.

Les étrangers commencent à affluer, et la gare de Reims, un peu encombrée par des arrivages d'appareils, a dû prendre des mesures en conséquence.

Demain, à cinq heures, aura lieu une répétition générale pour tous les services d'ordre.

Du reste, le général Valabrègue, major de la garnison, avait déjà prescrit certaines mesures destinées à habituer les chevaux de la garnison aux bruits provenant de l'échappement des moteurs des aéroplanes.

Le procès de l'évêque de Laval

L'Amicale des Instituteurs est déboutée

Laval, 30 juin. — Le tribunal de Laval a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par la Fédération amicale des Instituteurs contre Mgr Grellier, évêque du diocèse.

La Fédération est déboutée de sa demande et condamnée aux dépens.

Les tremblements de terre en Algérie

Alger, 30 juin. — De nouvelles secousses ont été ressenties aujourd'hui dans la région d'Ain-Bessom, où la panique est de plus en plus vive.

On éprouve de grandes inquiétudes sur le sort des populations indigènes habitant le massif montagneux.

Les bâtiments de la commune mixte ont été évacués. Les services administratifs sont installés sous des tentes.

Cinq enfants tués par leur père

LE MEURTRIER S'EST SUICIDE ENSUITE

Nancy, 30 juin. — M. Chauvin, chef de relai de la Compagnie de Halage, vient de massacrer à coups de hache ses cinq enfants, dans le poste de halage qu'il occupait sur le canal de la Marne au Rhin, entre Foug et Pagny-sur-Meuse.

Le misérable s'est fait ensuite justice.

Il avait été abandonné il y a huit jours par sa femme, à la suite de ses brutalités.

Les concessions minières

Le projet de loi déposé par Basly, Lamendin, Goniaux.

Paris, 30 juin. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre, une proposition de loi tendant à annexer au domaine public les concessions minières *cédées* antérieurement, ou portions de concessions non encore exploitées, ainsi que les mines concédées et exploitées.

Parmi les signataires de la proposition, tous socialistes, figurent Basly, Goniaux, Bouveri, Lamendin etc.

Dans l'exposé des motifs, les auteurs de la proposition s'expriment ainsi :

Un des problèmes les plus intéressants qui se posent au début même de nos travaux est celui de la nationalisation des mines. Les accidents meurtriers qui se sont produits, et notamment l'épouvantable catastrophe de Courrières due à la rapacité patronale, ont rendu cette nationalisation nécessaire ; il n'est plus seulement question aujourd'hui du retour à la propriété nationale des richesses souterraines concédées à une catégorie d'hommes privilégiés, mais bien d'assistance et d'humanité.

Les compagnies minières ont réalisé de tout temps des bénéfices scandaleux, au mépris des lois les plus élémentaires de l'hygiène et de la sécurité des ouvriers ; elles se sont insurgées contre les lois que vous avez faites pour protéger l'ouvrier mineur et M. le Ministre du Travail pourrait vous dire que récemment encore il avait dû rappeler les compagnies au respect de la loi sur les accidents du travail ; leur fortune s'est accrue dans des proportions incalculables, ce qui ne les a point empêchées d'accuser les houilleurs à de calomnieuses confits qui ont eu leur répercussion à la tribune de la Chambre.

L'ouvrier mineur est exposé jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il a besoin d'être protégé et il ne peut l'être que par l'Etat ; les exploitants allient n'ont qu'un but : produire et produire quitte au risque de provoquer des hécatombes humaines comme celle de 1906 qui mit tout le pays en deuil.

Il n'est pas contestable que les richesses enfouies doivent être propriété publique, indivise et commune, propriété d'Etat. Elles n'ont été produites par personne ; ce fonds est un don gratuit de la nature ; il n'est le résultat d'aucun travail humain. C'est un trésor qui s'est formé grâce à l'action séculaire des forces naturelles ; il appartient donc à tous. L'Etat, représentant les intérêts collectifs des générations actuelles et des générations futures, peut seul être considéré comme le propriétaire de ces richesses.

Suit un historique de la question dans le passé et dans les autres Etats.

Exposé des motifs continue :

On peut donc affirmer que dans tous les pays du monde l'Etat a conservé, malgré lois et décrets de circonstance, la copropriété des mines.

L'Etat a pu, sous l'empire d'influences économiques particulières résultant de considérations de temps et de milieu, permettre l'exploitation par une délégation de son droit, par des concessions ; il n'a jamais aliéné ce droit. L'Etat a le devoir de rendre la plus avantageuse possible à la société. A la collectivité, l'exploitation des mines, l'extraction des importantes richesses du sous-sol, domaine incontestablement national. C'est la *règle qui a guidé l'Etat dans le passé* ; elle subsiste toujours.

L'intérêt de l'Etat, inéluctable, est de livrer à l'industrie et au public les produits miniers, au moindre prix de revient, abaissé autant que possible par tous les moyens que la science peut renseigner. Il n'a ni le devoir, ni l'intérêt, le contraire, de laisser s'enrichir d'une catégorie de citoyens au détriment de la communauté tout entière.

Voici le texte de la proposition de loi :

Article 1er. — A partir du jour de la promulgation de la présente loi, aucune concession nouvelle ne pourra être consentie à des particuliers ou à des sociétés d'actionnaires.

Art. 2. — Les inventaires de gisements nouveaux incorporés au domaine public de l'Etat seront indemnisés, avant toute exploitation par l'Etat.

Art. 3. — L'Etat reprendra, suivant des conditions à déterminer, pour les annexer à son domaine public les concessions cédées antérieurement, portions de concessions, et non encore exploitées, ainsi que les mines concédées et exploitées.

Le salaire minimum dans les mines

Paris, 30 juin. — Les députés socialistes ont signé et déposé une proposition de loi qui a été distribuée aujourd'hui à la Chambre et qui tend à l'établissement d'un salaire minimum pour tous les ouvriers employés dans les mines et minières.

Nous lisons dans l'exposé des motifs :

L'établissement du salaire minimum pourra se faire pratiquement par des ententes régionales entre les organisations ouvrières et les représentants des compagnies.

Il importe, en effet, de laisser aux diverses régions minières françaises le soin de fixer le minimum d'après les difficultés du travail d'extraction, la quantité moyenne extraite, le prix des aliments, des objets de première nécessité, des loyers, etc.

La Chambre agira sagement en rendant légaux et obligatoires pour la fixation du salaire minimum, ces discussions communes, ces contrats économiques dont le résultat pratique sera un nouvel acheminement vers le mieux-être de la classe productrice — parfois si spoliée — et même temps une garantie de plus contre les conflits qui sont à l'état latent dans une corporation dont les salaires sont loin d'être en rapport avec les *risques du travail*.

Il ne s'agit pas là d'une mesure susceptible de porter atteinte à la liberté de l'industrie privée. Par les lois qu'il a votées, le Parlement a toujours réclamé son droit d'intervention directe dans les conditions du travail et la réglementation de l'exploitation des concessions minières. Les mines sont une propriété nationale que l'Etat peut reprendre, qu'il annexera un jour ou l'autre au domaine public pour mettre fin à de crimes abus qui ont pour conséquences la misère et la mort de milliers de houilleurs.

Il suffit de jeter les yeux sur les bénéfices réalisés dans chaque concession pour reconnaître que les Compagnies n'ont pas fait pour leurs ouvriers ce qu'elles devaient faire : elles n'ont pas eu le souci d'éviter au